



Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Affiché le
ID : 015-211502570-20221118-2022_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VEZELS ROUSSY
20 ROUTE DES VALLEES
15130 VEZELS ROUSSY

Département
PREFECTURE DU CANTAL
Arrondissement
AURILLAC
Canton
VIC SUR CERÉ

Séance du 18 novembre 2022

Délibération : N° 2022-31

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Présent(s) :

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 18 Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 ROUTE DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY sous la présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 08 novembre 2022

Mrs TOURLAN Jean Luc, ROUMANIOL Jacques, CAPREDON Jean-Baptiste, MAX Pablo, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc Mmes PEPIN Monique, VIGNES Sylvie, PRADAL Stéphanie, BOLLAERT Maryse, LESCURE Céline

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mr CAPREDON Jean-Baptiste

DEMANDE SUBVENTION DETR 2023 - PROGRAMME DE VOIRIE 2023 ROUTE DU PLAN EAU DU MAURS

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la circulaire en date du 20 octobre 2022 afférente à l'appel à projets 2023 dans le cadre de la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R)

A la suite de la mise en souterrain des réseaux EDF et France Télécom, Fibre de l'adduction en eau potable améliorée d'une part et suite à l'aménagement du centre bourg, de la sortie du bourg, et plus récemment de l'entrée de bourg Monsieur le Maire suggère le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR 2023 afin de poursuivre l'aménagement de la voirie communale notamment la route du plan d'eau du Maurs.

Ce programme d'aménagement de la route du plan d'eau du Maurs fait apparaître une dépense hors taxe pour la commune : 95 000 € + 5000 € de frais de maîtrise d'œuvre HT soit un total de 100 000€ HT

DECISION

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'étude et compte-tenu de l'importance de ces travaux,

- d'adopter le programme des travaux de voirie communale pour la route du plan d'eau du maurs

- de déposer auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la DETR 2023

Le financement pourrait être le suivant:

Dépense globale: 100000 €

- Subvention DETR : 40 000 € (soit 40 %)

- FCS 2023 : 10 000 € (soit) 10 %

- Autofinancement: 50 000 €

Ces travaux seraient effectués courant 2ème semestre 2023;

Le financement nécessaire sera prévu au budget primitif 2023

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 21 novembre 2022

Reçu en Préfecture

le 25 novembre 2022

Publié ou notifié

le 25 novembre 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 novembre 2022

Le Maire

Jean Luc TOURLAN

